Message d’intérêt public

Importation d’alcool de l’extérieur du Nunavut

Date de début : **22 janvier 2021**
Date de fin : **5 février 2021**
Nunavut **60 s**

Saviez-vous que si vous habitez dans une localité où l’alcool est restreint ou non restreint, vous pouvez apporter au Nunavut jusqu’à 3 litres de spiritueux ou 9 litres de vin ou 26 litres de bière (soit 72 contenants de 355 millilitres)? Au-delà de cette quantité, vous devez avoir un permis d’importation. Par ailleurs, si vous habitez dans une localité où l’alcool est restreint, vous devrez obtenir une approbation préalable du comité d’éducation à la consommation d’alcool de votre région.

Vous pouvez vous procurer un permis d’importation aux bureaux régionaux de vente de permis d’alcool suivants:

Magasin de bière et de vin d’Iqaluit Téléphone: 867-975-6869 Télécopieur: 867-979-5836	**Bureau du ministère des Finances de Cambridge Bay (Centre Helen Maksagak)** Téléphone: 867-983-4048
Édifice Siniktarvik, à Rankin Inlet Téléphone: 867-645-8576 Télécopieur: 867-645-3327	**Hameau de Kugluktuk** (exclusivement pour les résidents de Kugluktuk) Téléphone: 867-982-6509 Courriel: water@kugluktuk.ca

À défaut d’avoir un permis d’importation, votre commande ne sera pas traitée par les magasins de vins et spiritueux. Veuillez noter qu’un permis d’importation n’est pas remboursable et est valide pour une seule commande. Il doit être utilisé dans les trois semaines suivant son achat.

Par ailleurs, vous pouvez acheter de l’alcool au sein du Nunavut sans permis d’importation par l’entremise de la Société des alcools et du cannabis du Nunavut par

téléphone, au 867-645-8475 ou au 855-844-5488 (sans frais); par télécopieur, au 867-645-3327; ou par courriel à orders@nulc.ca. Veuillez noter que la Société a récemment mis à jour son système de commandes en ligne.

###

Relations avec les médias :

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867-975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca